



**HAL**  
open science

## Derrière les façades haussmaniennes : la prostitution privée de rue (début XXème siècle)

Anne-Marie Arborio

► **To cite this version:**

Anne-Marie Arborio. Derrière les façades haussmaniennes : la prostitution privée de rue (début XXème siècle). Journée d'études "Les sciences sociales dans la rue. Dynamiques sociales et renouvellement urbain au centre de Marseille" (organisée dans le cadre de la fête de la Science, MMSH, Aix-en-Provence, 11 octobre 2004., 2004. halshs-00005648

**HAL Id: halshs-00005648**

**<https://shs.hal.science/halshs-00005648>**

Submitted on 15 Nov 2005

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Derrière les façades haussmaniennes. La prostitution privée de rue (début XXe siècle)<sup>1</sup>**

**Anne-Marie ARBORIO**

**Communication pour la Journée d'études  
« Les sciences sociales "dans la rue" .  
Dynamiques sociales et renouvellement urbain au centre de Marseille »,  
(organisée dans le cadre de la Fête de la Science),**

**lundi 11 octobre 2004,**

**Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, Aix-en-Provence**

Je voudrais d'abord dire quelques mots sur la manière dont j'ai été amenée à travailler sur la prostitution dans le cadre de cette recherche collective, dans la mesure où ce n'est pas là un de mes objets familiers de recherche. Vous le devinez peut-être puisque j'ai présenté ce matin mes travaux sur les médecins de la rue de la République : la prostitution s'est trouvée étroitement liée à la pratique médicale de certains médecins de la rue de la République, notamment d'Hippolyte Mireur, spécialiste de la syphilis, dont le portrait est central dans ma contribution sur les élites médicales. On peut rappeler que cette spécialité lui avait valu d'être nommé médecin du Service des Mœurs, c'est-à-dire chargé, en collaboration avec la police, de veiller au contrôle des prostituées puisque celles-ci devaient être « inscrites », disposaient de « cartes », les autorisant à exercer, mais les contraignant à des visites sanitaires régulières contrôlant qu'elles n'avaient pas contracté la syphilis et qu'elles n'étaient donc pas susceptibles de la répandre. Ce service a été à certains moments composé pour moitié de médecins exerçant rue de la République, ce qui ne pouvait manquer d'intriguer.

Pour mieux comprendre ce que pouvait être la pratique de ces médecins du service des Mœurs, je me suis mise à lire un certain nombre d'ouvrages et d'écrits de toutes sortes sur le sujet. Les écrivains, les journalistes, fin XIXe siècle ou début du XXe siècle, ont été nombreux à témoigner sur ce qu'on appelait « quartier réservé ». La chose est peut-être connue mais je voudrais dire quelques mots sur l'organisation

---

<sup>1</sup>. Cette communication reprend les résultats de notre recherche sur la prostitution rue de la République publiés dans FOURNIER P., MAZZELLA S. (Dir.), *Marseille, entre ville et ports. Les destins de la rue de la République*, Paris, La Découverte, Coll. Recherches, 2004, p. 227-241.

spatiale de la prostitution sont ici nécessaires. Comme ailleurs, la prostitution s'est concentrée à Marseille dans quelques quartiers, caractérisés par leur forte densité en population et par la misère, ou bien par certaines activités (par exemple ports, salles de spectacle). A cette concentration de fait s'ajoutent les effets d'une politique de réglementation et de contrôle s'appuyant notamment sur la restriction de la prostitution à un périmètre bien défini. En 1863 ont ainsi été posées à Marseille les limites d'un « quartier réservé », entre l'Hôtel de Ville, le Vieux Port et les bassins de la Joliette, dans le périmètre du quartier détruit par les Allemands en janvier 1943.

Tout cela nous tenait à une certaine distance de la rue de la République, dont les grands immeubles construits sur une large rue tranchaient par leur architecture en rupture avec les vieux quartiers qu'ils avaient remplacés et qui, eux, ressemblaient en tous points à ceux du quartier réservé. Parmi les travaux d'historiens, également consultés, une note de bas de page de l'ouvrage d'Alain Corbin, *Les Filles de noce*, a attiré mon attention. Elle évoquait un corpus d'archives de police, aux archives départementales des Bouches-du-Rhône concernant des maisons de rendez-vous classées par rue, parmi lesquelles apparaissait la rue de la République. C'est donc l'exploitation de ces dossiers qui a servi de matériau de base à ce papier. Le corpus est constitué de six rapports adressés au préfet des Bouches-du-Rhône<sup>2</sup> par le Commissariat central de Marseille entre 1909 et 1919, et en 1935. Un corpus qui bénéficiait d'une mise en contexte par les autres travaux des membres de l'équipe.

Un article de presse soigneusement découpé et joint à un rapport nous a surpris<sup>3</sup>. Alors que la rue de la République ne figure pas parmi les rues ou quartiers particulièrement marqués par l'image de la prostitution, on pouvait y lire en 1911, que « des aimoirs discrets *fourmillent* dans les immeubles de la Compagnie Immobilière, rue de la République ». Fourmiller, le terme semble excessif au regard de six dossiers de police retrouvés. La réalité dépassait-elle de si loin ce qui en apparaissait là ? Ce n'était pas la question. Comme chaque fois qu'on étudie une activité déviante à partir d'une source officielle, on mesure autant l'activité des institutions de contrôle que la réalité du phénomène. Et ce qui nous intéressait ici c'était, au travers de ces affaires concernant un phénomène marginal, d'en apprendre sur le quartier et sur ses habitants. Ces affaires pouvaient être de ce point de vue distingués selon qu'elles avaient pour siège des appartements de la Société immobilière marseillaise (SIM) ou bien des commerces, selon qu'elles se situent derrière les façades ou bien au rez-de-chaussée des immeubles de la rue de la République.

### **A la recherche de la prostitution cachée derrière les façades haussmanniennes**

En cette période où la réglementation vise à contenir la prostitution dans un périmètre bien circonscrit de la ville, la prostitution qu'on repère rue de la

---

<sup>2</sup>. Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, 4M 902 à 908. Ces rapports ont déjà été exploités par les historiens, notamment par Alain Corbin [1982, p. 265-273] pour ceux qui, entre 1909 et 1913, concernaient ce qu'il définit comme « maisons de rendez-vous ».

<sup>3</sup>. *Tout Marseille*, 19 décembre 1911.

République, hors de ce périmètre, ne peut être que clandestine. Si elle se révèle au cours des années 1910-1920 où se situent l'ensemble de ces affaires, c'est notamment du fait d'un **contexte particulier**. Ce contexte est d'abord celui d'un *renforcement du contrôle de la prostitution clandestine* par la police des mœurs dans les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle et la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle, où le souci de contrôle moral se double de préoccupations d'hygiène publique dans un contexte de montée du péril vénérien [Corbin, 1982, p. 386]. Les mesures de contrôle sanitaire et de limitation des espaces de prostitution déjà évoquées visent aussi ceux qui loueraient des appartements ou emploieraient des prostituées. La rue de la République apparaît, dans ce contexte, comme *une rue particulièrement surveillée*. Un commissariat est implanté au centre de la rue de la République, un autre à la Joliette, et la police des mœurs, chargée du contrôle des activités de prostitution, y assure une surveillance accentuée du fait de la proximité du port et du quartier réservé. La rue représente en effet un axe de liaison entre le Vieux Port et la Joliette en fait un lieu de passage pour certains habitués du quartier réservé. On les voit ainsi l'emprunter dans les romans et l'éviter par crainte de la foule et par crainte des contrôles policiers. En-dehors des affaires qui nous intéressent ici, on trouve trace de ce rôle frontière de la rue de la République, qui n'arrive pas à se mettre vraiment à distance du quartier réservé en dépit de la surveillance policière : des journalistes rapportent des rixes entre les bandes rivales du quartier, notamment pour le contrôle des activités de prostitution, ou des règlements de comptes entre souteneurs comme celui du 1<sup>er</sup> mai 1919 au *Bar des Folies Bergères*, au numéro 51 (passage de Lorette)<sup>4</sup>. Avec ses bars, lieux de sorties nocturnes, et la proximité du port qui offre à la prostitution la clientèle assidue des marins de toutes nationalités, la rue de la République est un lieu possible de rencontre de clientèle pour les prostituées. Dans ce contexte, *la presse et certaines fractions de l'opinion publique sont particulièrement attentives à ce contrôle de la prostitution*. Ces articles de presse ou les plaintes des locataires voisins suffisent parfois à initier une enquête policière, comme c'est le cas pour les trois appartements de la Société Immobilière Marseillaise (SIM) visés ici, deux au n° 39 en 1909 et un au n° 63 à la fin avril 1916.

Ces rapports nous font ainsi **pénétrer dans deux immeubles de la rue**, les n 39 et 63, supposés abriter des activités de prostitution. On y voit par exemple le rôle de *la concierge* puisqu'à ce moment-là, chaque immeuble dispose d'une loge pour une concierge employée par la SIM. Sa connivence est nécessaire pour qui souhaiterait mener des activités clandestines et ici, au contraire, son témoignage et son travail d'identification des personnes incriminées à partir de photographies est crucial. Les rapports s'appuient également sur de longs moments d'observation et de surveillance de l'immeuble qui bénéficient de facilités à *se déplacer dans les espaces communs*. Non seulement les policiers peuvent aller et venir facilement alentour dans cette artère commerçante, mais ils peuvent aussi discrètement monter et descendre les étages d'immeubles occupés en partie à des activités libérales ou commerçantes qui impliquent des allées et venues tout au long de la journée. Tout au plus cela peut-il les amener à être confondu avec des clients, ce qui arrive à un policier, justement avec une prostituée. Cette activité commerçante est même souvent la "couverture"

---

<sup>4</sup>. *Le Petit Provençal*, 1<sup>er</sup> et 2 mai 1919, 3 mai 1919.

des tenancières de maisons de rendez-vous. Les trois locataires en titre des appartements concernés par ces enquêtes sont en effet déclarées comme logeuses. Du coup, la police peut mettre en œuvre un mode plus officiel de surveillance en procédant à un contrôle de garni : examen des registres et visite de l'appartement lui-même au cours de laquelle les policiers rapportent les attitudes des personnes qu'ils rencontrent dans les appartements si elles leur semblent suspectes. Enfin, pour des surveillances plus discrètes de l'activité de prostitution elle-même, ils bénéficient de *coins cachés* dans les espaces communs : dans la loge de la concierge, dans des réduits situés au rez-de-chaussée destinés au rangement de matériel de nettoyage. Ils peuvent y rester suffisamment longtemps pour enregistrer tout au long d'un après-midi le nombre d'hommes et de femmes qui visitent les appartements du 1er et du 3e étage, leurs âges et la durée de leur séjour. Il relève des éléments sur leur condition sociale, sur l'allure efféminée de certains hommes. Il note leurs échanges de propos

Ces trois appartements s'apparentent bien à la forme de prostitution que Corbin range **sous la rubrique « maisons de rendez-vous »** alors en expansion, et se distinguent des maisons de tolérance ou des hôtels de passe alors eux-mêmes en déclin [Corbin, 1982, p. 257 *et sq.*] : aucun signe extérieur permettant de l'associer spontanément à un lieu de prostitution, proximité de riches quartiers du centre, et de grands magasins ou autres commerces une certaine respectabilité de l'immeuble dont témoigne ici entre autres la position sociale des autres locataires. L'appartement est souvent situé entre le premier et le troisième étage, soit dans la partie la plus cossue de l'immeuble, comprenant en général entre trois et six pièces, ce qui correspond à deux ou trois chambres. Il doit être suffisamment grand pour abriter cette activité : l'un compte ainsi sept pièces dont 2 ou 3 sont louées, tout comme deux autres. Les tenancières sont généralement locataires, comme c'est le cas ici. Les trois déclarent à la police que l'insuffisance de leurs revenus pour faire face à leur loyer les a conduites à ces activités. La clientèle et son mode de recrutement sont divers, mais d'après le témoignage des prostituées du numéro 63, le racolage sur la voie publique ou dans les débits de boisson du voisinage est pratiqué. La prostitution déborde donc parfois sur la rue.

### **Au Nord de la rue de la République, au rez-de-chaussée des immeubles...**

La prostitution clandestine est par définition discrète mais elle peut se dérouler en des lieux plus ouverts, plus proches de la rue *stricto sensu* comme les bars. Le *Bar des Alliés*, le *Black Horse* et le *Gambrinus*, qui font l'objet d'investigations de la police des mœurs en 1919, sont tous situés du côté pair de la rue et à proximité de la Joliette. Ce ne sont pas à proprement parler des lieux de prostitution mais plutôt des lieux de rencontre avec des prostituées.

Des **plaintes de clients** – les autorités d'une base anglaise et un client individuel qui ont contracté la syphilis dans ces bars – **ou de résidents** sont à l'origine de chacune de ces affaires. Plaintes et pétitions sont régulières dans les quartiers de prostitution de la part des résidents qui rêvent de la voir disparaître de leur environnement, quitte à ce qu'elle se déploie plus loin. En août 1919, sept habitants du quartier adressent ainsi, par l'intermédiaire du député de leur circonscription, une lettre au préfet. Leur principal argument concerne en fait

l'atteinte à l'image du quartier et à ses habitants. Il est repris par le député qui évoque « un état de choses anormal dans un quartier réputé pour sa tranquillité ». Les pétitionnaires insistent sur la situation du quartier « en plein centre de la ville », ajoutant que « pareille chose, tolérée en plein centre au vu et au su de tout le monde, constitue [...] un défi à l'honnêteté publique ». Les dommages qui leur semblent causés par ces établissements ne sont pas seulement symboliques : ils évoquent le « vacarme », tel qu'il « est impossible aux locataires de la maison de reposer ». Ceux-ci se présentent comme des « travailleurs » qui « ont besoin du repos de la nuit pour reprendre le lendemain [leur] tâche journalière ». La plupart déclinent leur profession, après leur signature : agent d'assurances, contrôleur des douanes, employés, navigateurs ou agent maritime. Ils s'appuient sur la réglementation ou du moins y font allusion en rappelant qu'« il existe en ville des endroits spéciaux ». Pour ces résidents de la rue de la République qui se définissent en termes moraux comme d'« honnêtes gens du quartier », la prostitution n'est pas vue comme un danger sanitaire qui supposerait qu'ils en soient les clients mais comme un danger qui menace, par sa proximité avec un lieu de résidence choisi, leur position sociale.

Ces dénonciations amènent la police à s'intéresser spécifiquement à ces établissements mais elles ne font qu'orienter **un dispositif de surveillance déjà bien établi dans le quartier**. Les rapports de police font état de « descentes » dans ces bars et mentionnent à chaque fois le nombre de filles arrêtées et leur statut par rapport à la prostitution. Ils consignent l'observation de scènes où ces filles sont attablées avec des marins ou des soldats, soupçonnées à la fois d'être là pour pousser à la consommation de boissons et pour chercher des clients pour leurs activités de prostitution. *Les prostituées* subissent les premières les conséquences de ces enquêtes. Elles sont en général conduites au service des mœurs pour un contrôle médical avant d'être écrouées. En ces temps où est fortement ressentie la menace du péril vénérien, l'infraction la plus redoutée semble la non-inscription des prostituées qui, clandestines, échappent aux visites médicales obligatoires, ou bien le non-respect de ces visites par celles qui sont régulièrement inscrites. L'identité des prostituées n'est pas toujours révélée dans les rapports mais leur nombre, leur situation par rapport à la déclaration auprès de l'administration ou par rapport aux visites sanitaires obligatoires sont systématiquement précisés. Tel n'était pas le cas dans les maisons de rendez-vous où les filles, régulièrement inscrites et ne faisant pas infraction aux règles sanitaires, ne semblaient pas inquiétées. Seules leurs logeuses se voyaient contraintes de cesser, au moins temporairement, leur activité, voire de quitter l'appartement pour l'une dont la SIM décide le non-renouvellement du bail. Dans les bars, *le tenancier* est cependant le principal visé par les rapports, après le constat d'infractions répétées. Il est menacé dans sa survie économique par l'arrêté de fermeture pris par le Préfet.

Pour se défendre, les tenanciers des établissements invoquent divers arguments : la malveillance de voisins ou de concurrents, l'ignorance des lois et des usages locaux, les conséquences économiques de la fermeture, une « catastrophe au point de vue commercial, à raison des capitaux engagés ». Le soutien des habitants « du quartier », avec mention de leurs professions et ancienneté dans le quartier comme gages de respectabilité, est sollicité par la voie de pétition.

## Conclusion

Les dossiers de police établis autour de la Grande guerre montrent un double visage de la rue de la République. D'un côté, à proximité de la Joliette, des espaces caractérisés par la clientèle de passage, attirée par les bars où l'on fait des rencontres plus ou moins hasardeuses, qu'on retrouve avec les « bars à hôtesse » où travaille Anna la crétoise dont le portrait est décrit par Marion Pierre dans le dernier chapitre du livre et qui sont donc bien représentés rue de la République jusque récemment [Pierre, 2004]. Et d'un autre, des formes plus nouvelles, apparues dans les grandes villes sous l'effet de l'haussmannisation [Corbin, 1982, p. 300-303] dont la rue de la République est une des principales réalisations à Marseille. Le relatif échec de l'haussmannisation de la rue de la République [Fournier, Mazzella, 2004] explique sans doute qu'à Marseille, cette rue soit finalement le lieu de deux formes bien différentes de prostitution. La prostitution sert donc bien ici de révélateur de la structuration de l'espace urbain dans cette zone.

## Bibliographie des textes cités

ARBORIO A.-M. (2004), « Bars et meublés, ou la prostitution privée de rue (début du XXe siècle) », in FOURNIER P., MAZZELLA S. (Dir.), *Marseille, entre ville et ports. Les destins de la rue de la République*, Paris, La Découverte, Coll. Recherches, 2004, p. 227-241.

CORBIN A. (1982), *Les Filles de noce. Misère sexuelle et prostitution*, Paris, Flammarion, Coll. Champs (1<sup>re</sup> éd. 1978), 494 p.

FOURNIER P., MAZZELLA S. (2004), « La percée originelle : entre aménagement urbain, transformation sociale et rentabilité financière », in FOURNIER P., MAZZELLA S. (Dir.), *Marseille, entre ville et ports. Les destins de la rue de la République*, Paris, La Découverte, Coll. Recherches, 2004, p. .

PIERRE M. (2004), « Du quartier à la rue, une respectabilité malmenée », in FOURNIER P., MAZZELLA S. (Dir.), *Marseille, entre ville et ports. Les destins de la rue de la République*, Paris, La Découverte, Coll. Recherches, 2004, p. 288-299.